

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Décembre 2021**

**282x21**

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION** **A L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION** **DE L'ETABLISSEMENT BULLE D'AZUR**

L'objectif de cette structure est de compléter l'offre de garde du jeune enfant sur la commune. La spécificité de cette association est d'accueillir en particulier les familles en difficulté, que ce soit les familles monoparentales, en démarche de recherche d'emploi ou en insertion professionnelle. Pour ce faire, elle assure la gestion de l'établissement Bulle d'Azur (situé au rez- de chaussée du MAC La Gavotte – campagne Reggio – La Gavotte – 13170 Les Pennes Mirabeau)

#### Information complémentaire :

- Nom du Président : Mme TCHIKAYA Théodora
- Numéro de Siren : 51 04 67 483

Vu la délibération n° 178x21, en date du 30 Juin 2021 : « Convention de Partenariat et d'Objectifs 2021-2023 pour la gestion de la micro-crèche Bulle d'Azur par l'association Micro Bulles ».

Il est proposé d'attribuer à la dite association une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à 50 000,00 € pour l'année 2021.

L'association a fourni l'ensemble des pièces exigées dans la convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 50 000,00 € à l'association « Micro-Bulles » au titre des prestations fournies, pour la micro-crèche Bulle d'Azur, comme suit :

- x un acompte de 50%, d'un montant de 25 000,00 € a été versé au mois de Juin 2021
- x le solde sera versé au mois de Décembre 2021, au vue du compte rendu du Comité de Suivi

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 10 Décembre 2021  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI